

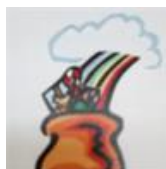
RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2021/2024

COMMUNE DE **SAINT JOSEPH DE RIVIERE**

Correspondants :

Mairie : Mme Guijarro Marylène – Mairesse de St Joseph de Rivière



Le sac à Jouets 7 Place de la Mairie
38134 St Joseph de Rivière
alsh.peri.sacajouets@hotmail.fr

Directrice de l'accueil de loisirs & périscolaire : Mme Dubois Christelle

Présidentes :

Mme BOUVARD Sylvie pour l'accueil de loisirs & Périscolaire
Mme LEPEROU Elodie pour la crèche



Situation géographique

Saint Joseph de Rivière, petite commune rurale de 1250 habitants, est située sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. Ce territoire comprend 17 communes sur le département de l'Isère et le département de la Savoie.

Historique

Dès l'annonce de la réforme des rythmes scolaires, notre commune a commencé à réfléchir à sa mise en place lors d'une première réunion de la commission scolaire le 16 janvier 2013.

A partir du 2 mai 2013, un Comité de Pilotage sur les rythmes scolaires regroupant les communes de Saint Joseph de Rivière, Saint Laurent du Pont, Miribel les Echelles, Entre deux Guiers, Saint Christophe sur Guiers et Saint Pierre de Chartreuse, s'est réuni afin de travailler ensemble sur un projet commun.

Notre réflexion s'est poursuivie par l'écriture commune d'un Pedt et concrétisée par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014 sur des horaires communs.

L'idée de départ sur une mutualisation des animateurs et des activités s'est très vite émoussée au regard des difficultés rencontrées dans chacune de nos communes respectives.

A la rentrée 2015, Miribel les Echelles et Saint Christophe sur Guiers quittaient COPIL.

Les autres communes continuaient chacune de leur côté avec leur problématique propre, tout en maintenant un lien lors de réunions trimestrielles, mais avec un échec de l'uniformisation prévue au départ.

Les activités communes sur le périscolaire du soir ayant été abandonnées car impossible de mettre en place au vu de la distance à parcourir entre chaque commune.

Seul subsistait l'accueil de Loisirs Intercommunal à Entre Deux Guiers le mercredi de 12 h à 18 h, non satisfaisant car éloignée de Saint Joseph de Rivière.

Les enfants arrivaient à 12 h 45 au centre, les petits s'étaient endormis dans le car. Ils étaient réveillés pour manger, remis à la sieste où ils ne s'endormaient que tard, car perturbés dans leur rythme, pour être à nouveau réveillés car il était l'heure de rentrer et qu'ils dormaient encore....

Devant un constat d'échec de l'organisation de ces nouveaux rythmes scolaires, en septembre 2017, Saint Joseph de Rivière, sur la demande conjointe de la municipalité, des parents, des enseignants et des animateurs, est revenue à la semaine de quatre jours.

Les autres communes du canton étant restées à 4 jours et demi, un accueil de loisirs est organisé le mercredi en journée sur le village.

En septembre 2020, Mme Guijarro Marylène a laissé son poste de présidente de Sac à Jouets pour pouvoir remplir pleinement ses nouvelles fonctions de Maire sur la commune. Un nouveau bureau ainsi qu'une nouvelle présidente a été élue, Mme Elodie Leperou. Puis, l'association a fait de choix de se scinder en deux parties afin d'améliorer l'accueil des enfants. Ainsi, à ce jour, L'association Sac à Jouets est composée d'une partie crèche et une partie accueil de loisirs et périscolaire, avec une nouvelle présidente pour cette dernière entité, Mme Bouvard Sylvie.

La commune souhaite conserver son plan mercredi pour répondre aux besoins éducatifs, cognitifs et culturels des enfants du territoire. Cette démarche se fera avec tous les partenaires du territoire afin de proposer aux enfants des activités éducatives de qualité et de les ouvrir à de nouveaux environnements.

1-Gouvernance

Le COPIL (Comité de Pilotage) comprenant **la Commission Scolaire** (Elus, enseignants et parents d'élèves), les représentants du Bureau de Sac à Jouets, l'équipe pédagogique de Sac à Jouets) se réunira pour assurer la mise en place, le suivi et le bilan du Projet Educatif de Territoire.

Afin d'apporter une réalité de terrain et donc une cohérence pour la mise en œuvre du PEDT , l'équipe pédagogique et ses représentants se réuniront régulièrement pour échanger et assurer un suivi du projet.

Notre volonté est que ces temps d'échange puissent apporter une réflexion éducative sur les projets menés ou à venir, à mieux communiquer avec les familles et à améliorer l'accueil des enfants.

2-Objectifs généraux et opérationnels

Objectifs visés	Actions à mettre en place en place	Critères d'évaluation
Eveiller les enfants à d'autres environnements (culturels, sportifs, humains, créatifs.)	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des programmes d'activités ou sorties proposées - Partenariat avec d'autres structures ou institutions 	<ul style="list-style-type: none"> - Agora avec les enfants, échange avec les familles - Bilan inter-centres
Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap ou en grande difficulté sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Intervenant en analyse de la pratique sur la prise en charge de ces enfants - Mise en place d'un référent handicap avec un accueil personnalisé 	Evaluation en équipe et avec la famille Sur des critères d'observation, de grille de progression dans les objectifs éducatifs fixés avec la famille
Développer un partenariat avec les différentes structures associatives locales (Centre socio-culturel, Bibliothèque et crèche etc..)	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des inter-centres - Intervenants culturels - Passerelle avec la crèche 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan avec les autres structures - Evaluation de la participation aux activités

Axes des projets d'école pris en compte dans la conception des activités périscolaires

L'amélioration du parcours artistique et culturel de l'enfant.

Explorer le monde du vivant de la matière et des objets

Construction des valeurs communes de la république, formation de la personne et du citoyen

Discussion, échange sur différents thèmes, apprendre à vivre ensemble

Élaboration des règles du temps scolaire et périscolaire, basé sur le vocabulaire, à travers une réflexion collective améliorant le comportement des élèves.

Education physique et sportive

Difficulté scolaire, inclusion des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

Articulation avec les autres dispositifs éventuels

L'association Sac à Jouets ne se trouve plus dans le Contrat Enfance Jeunesse au niveau de l'ALSH du mercredi.

Cependant deux autres points d'accueil existent sur le mercredi et nous serons en lien pour la mise en place d'activités ou de sorties.

PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDT

Territoire et écoles concernés :

Situé au carrefour de Voiron, Grenoble et Chambéry, Saint Joseph de Rivière occupe une place privilégiée sur le territoire. Ce village de 1200 habitants, est en pleine expansion avec une vie associative riche (plus de 15 associations) et accueille constamment de nouveaux habitants tant qu'en constructions nouvelles, qu'en réfection d'anciens bâtis.

Public Concerné :

Groupe scolaire	Cycle	Nombre de classes	Nombre d'élèves
C DEGASPERI Le Bourg	Ecole Primaire	6 classes	160 élèves

3-Planning hebdomadaire de l'enfant

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Temps péri scolaire	7h30-8h00	7h30-8h00	Accueil de loisirs 7h30-18h	7h30-8h00	7h30-8h00
Temps de classe					
Pause méridienne					
Temps de classe					
Temps péri ou extra scolaire	16h30- 18h30	16h30- 18h30			16h30- 18h30

LES CHOIX EDUCATIFS

1 – Périscolaire soir pour la maternelle et les élémentaires

Pour respecter le rythme des enfants, un accueil périscolaire soir est proposé en deux lieux différents.

Après le goûter, les enfants auront la possibilité d'avoir un temps libre pour jouer comme ils le souhaitent ou de participer à une activité dirigée par un animateur.

Pour l'équipe, il est important de respecter le choix des enfants car la journée d'un enfant est suffisamment chargée et il a aussi le droit de ne rien faire en particulier.

2 – Périscolaire du mercredi

Toujours pour respecter le rythme de l'enfant, il nous semblait important de mettre en place un plan d'activité adapté aux tranches d'âge. Ainsi, un programme d'activités est proposé aux enfants de vacances à vacances avec bien sur la liberté de modifier en fonction des opportunités éducatives ou culturelles, ou en fonction des envies des enfants.

Accueil des enfants : de 7h30 à 9h30

Petite collation : 9h30 – 10h

Activité du matin : 10h – 11h30

Temps libre : 11h30 à 12h00

Repas : 12h -13h30

Sieste (pour les Petites et Moyennes sections de maternelle)

De 13h30 à 14h30/15h

Temps calme/lecture pour les + de 6 ans et grandes section

De 13h30 à 14h30

Activités de l'après-midi : 14h30 – 16h00

Temps de goûter : 16h00 – 16h30

Temps libre : 17h00 à 18h00

Départ des enfants : 18h00

Les enfants qui sont inscrits seulement le matin, partent à 12h30. Il sera étudié la possibilité de modifier ce départ à 12h car en termes de fonctionnement, cette tranche horaire est difficile.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Un dossier d'inscription est demandé aux familles contenant les diverses fiches de renseignements, sanitaires, numéro allocataire CAF, vaccinations, autorisations.

Un PAI est effectué avec la famille si besoin. La directrice de l'accueil de loisirs et Périscolaire reçoit la famille qui le souhaite, pour faire un accueil personnalisé pour l'enfant en situation de handicap.

L'inscription des jours de présence s'effectue sur le site complice avec les codes et identifiants propres à chaque famille.

Le mode de calcul et le tarif

Quotient Familiale CAF	Tarif Heure Périscolaire	Tarif Demi- Journée mercredi	Tarif Journée mercredi
0€ à 300€	1 €	2 €	5 €
301€ à 500€	1 €	4 €	8 €
501€ à 700€	1.40 €	6 €	10 €
701€ à 900€	1.40 €	8 €	13 €
901€ à 1100€	2 €	9 €	15 €
1101€ à 1300€	2 €	11 €	18 €
1301€ à 1500€	2.70 €	12 €	20 €
1501€ à 1700€	3 €	13 €	22 €
1701€ et +	3 €	15 €	25 €

Le goûter sera facturé 1 € aux familles en sus uniquement sur le périscolaire du soir

La participation famille pour une fratrie est diminuée dès le deuxième enfant présent sur une même journée d'inscription :

- par enfant supplémentaire : - 10 % de réduction

Ce tarif comprend : La restauration, le transport, les animations, les salaires et les charges diverses pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Inclusion des enfants en situation de handicap

Les documents d'information sur le PEDT et sur les accueils périscolaires (site internet, flyers, journaux) font-ils mention de l'accueil des enfants en situation de handicap (dans la mesure des « aménagements réalisables de façon raisonnable ») ?

non mais un accueil personnalisé avec un référent handicap est proposé aux familles en fonction de la pathologie de l'enfant.

Avez-vous dû refuser l'accueil d'un ou plusieurs enfants ? Pour quelles raisons ? **Non**

Les équipes ont-elles été sensibilisées/ formées ?

Oui, car la directrice de l'accueil de loisirs et périscolaire est formée au handicap.

Votre collectivité prend-elle en charge le financement d'heures de travail supplémentaire des AESH sur les temps périscolaires ? **non**

Avez-vous connaissance de l'existence du pôle ressource handicap enfance jeunesse de l'Isère (PRHEJI) ? **non**

Avez-vous connaissance des possibilités de financement de renfort d'équipe par la CAF ? **non**

Modalités de recueil du point de vue des différentes parties prenantes

L'équipe de sac à jouets s'engage à communiquer régulièrement avec l'équipe enseignante pour faire face à des difficultés rencontrés avec les enfants du territoire ou pour améliorer le bien-être des enfants et ce, sur tous les temps scolaires ou périscolaires.

Des réunions d'équipes hebdomadaires sont mises en place pour échanger et veiller à la mise en place du projet éducatif avec une réunion par période avec les représentants de l'association de Sac à Jouets.

Une volonté réelle à inviter les familles sur les temps d'activités ou à échanger sur le fonctionnement de la structure.

Développer une participation active au plan d'activités avec les enfants afin qu'ils deviennent acteurs du projet éducatif. Puis, réaliser des bilans sous forme d'agora afin de recueillir leurs points de vue et leurs envies.

LES SIGNATAIRES DU PROJET

Ensemble des structures et personnes impliquées.

La municipalité de Saint Joseph de Rivière

L'association le sac à jouets